

Lecture de différentes adresses, lors de la séance du 17 avril 1790

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de différentes adresses, lors de la séance du 17 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIII - Du 14 avril au 21 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1882. p. 86;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1882_num_13_1_6546_t1_0086_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2020

Ces procès-verbaux sont adoptés.

Il est donné lecture de différentes adresses et dons patriotiques, dont l'extrait suit :

Adresse du corps municipal et de la commune de Château-Gontier en Anjou, qui adhère à tous les décrets de l'Assemblée nationale, proteste de sa fidélité à la constitution, de son amour et de son respect inviolable pour la personne sacrée du roi, et demande l'établissement d'un tribunal royal.

Adresse des officiers municipaux de la ville de Chalonne en Anjou, qui demande l'établissement d'une juridiction royale.

Adresse du bataillon de Saint-Louis-en-l'Isle, qui adhère à l'adresse présentée par le bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, partage tous les sentiments qui y sont exprimés, et jure de mourir pour le maintien de la liberté et de la constitution.

Adresse de la municipalité de Compiègne, qui pour concourir, autant qu'il est en elle, à la renaissance du crédit public et à l'exécution des décrets de l'Assemblée, offre d'acquérir pour 4 millions de biens ecclésiastiques situés dans l'enceinte et aux environs de son district. Don patriotique d'une somme de 3750 livres, contenue en une lettre de change sur M. Tourton et Ravel, banquiers, fait par M. Jean Gay-Gauthier, négociant français établi à Barcelonne, qui déclare que, désirant vivement le succès de la Révolution, il a pensé que son absence de sa patrie, et son défaut de possession en France, ne pouvaient le dispenser du devoir de contribuer à la libération des dettes de l'Etat.

Don patriotique du sieur Lacassaigne l'aîné, négociant à Cadix, qui consiste en deux billets de loterie en faveur des hôpitaux, qui, au tirage, ont porté une somme de 1,200 livres.

Il est aussi fait lecture d'une lettre de M. de Vauvilliers, qui rend compte des motifs qui ont déterminé Sa Majesté à lui accorder une gratification.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture de cette lettre, ordonne qu'elle sera insérée dans son procès-verbal, imprimée et distribuée, et que M. le Président écrira à M. de Vauvilliers, pour lui témoigner la satisfaction de l'Assemblée pour les services qu'il a rendus à la chose publique.

Suit la lettre de M. de Vauvilliers :

« Messieurs, je suis arrivé hier au soir d'un voyage que j'ai été obligé de faire pour les affaires de mon département, et j'ai été averti que mon nom courait dans les papiers publics : on m'y traduit, dit-on, comme dénoncé pour avoir reçu une gratification du gouvernement. Quant à la dénonciation, je n'y crois pas ; j'oserais dire que je n'en serais pas susceptible : mais le fait du rapport de cet article de dépense, mis sous vos yeux, et celui de sa publicité par la voie des journaux, existe ; et je vous dois, Messieurs, un éclaircissement qui ne laisse aucun louche sur une pareille affaire.

« Au mois d'octobre, la ville de Paris me fit l'honneur de m'appeler à l'administration de ses approvisionnements dans un moment où il lui fallait un homme qui voulût bien mourir pour le salut du peuple, même au hasard de mourir sans succès. J'ai dû accepter, je l'ai fait, malgré la modicité de ma fortune qui me le défendait. Mais, dans le moment du danger passé, j'ai dû penser à d'autres devoirs : on n'est parfaitement juste qu'en les remplissant tous.

« Je suis pauvre, Messieurs ; je n'en rougis point. La dépense, nécessitée par mes nouvelles fonctions, était au-dessus de mes facultés. J'ai

dû vouloir les quitter. Je résolus donc de donner une démission, pour retourner aux travaux littéraires, seule ressource de mon existence : M. Necker, à qui je ne l'ai pas dissimulé, s'y est opposé avec l'ascendant de l'autorité à laquelle je devais obéissance, et celui de l'estime et de la confiance que la voix publique m'avait accoutumé à lui déférer. J'ai insisté ; il a persévéré, et m'a obligé d'entrer dans les détails que je vous demande pardon d'être forcé de soumettre à votre justice.

« J'ai, Monsieur, lui dis-je vers la fin de décembre, mille écus de revenus : 1500 livres comme professeur au collège royal, et 1500 livres pour le travail sur les manuscrits du roi, qui se fait dans le comité de l'Académie.

« Le titre d'érection de ce comité porte expressément que les membres qui s'en sont absentés pendant plus d'un mois, pour quelque raison que ce soit, ne jouiront pas de leur traitement, dont le paiement sera affecté à d'autres objets.

« Je suis obligé de faire exercer mes fonctions au collège royal, et, suivant l'usage, de donner 600 livres sur cet article : ainsi me voilà réduit à 900 livres de revenu. Et quand recevrai-je les 4000 livres arriérées sur ces deux objets, sans compter le courant ?

« Le public, attend les deux volumes de la *table de Plutarque*, dont il a payé la souscription au libraire ; c'est une dette qu'il faut acquitter. Il m'en coûtera 1200 livres pour faire achever cet ouvrage, auquel je ne pourrai travailler.

« Il m'en coûtera près de 400 livres par mois en voitures, parce que ni ma santé, ni le temps ne me permettent de faire à pied toutes les courses que les affaires exigent.

« Je ne puis recevoir tous les matins chez moi le public, sans prendre un domestique, qui, cette année, à cause des premières dépenses, me coûtera cent pistoles.

« Il me faudra, pour cette espèce d'audience, dix ou douze voies de bois par delà ma consommation ordinaire.

« Ajoutons à cela la dépense énorme des ports de lettres, qui a cependant cessé au mois de janvier, quand on m'a accordé le contre-seing.

« Ajoutons ce qu'il en coûte de temps en temps dans les visites de magasins, pour amener doucement à la subordination, et pour animer à un travail forcé des journaliers qu'aucune loi ne peut retenir dans un moment d'anarchie universelle. Ajoutons la multitude de gens honnêtes que ma place invite à me venir demander du pain.

« En résumé, Messieurs, il est impossible que cette année ne me jette dans des dépenses excessives. Qui me prètera ? et qui payera quand j'aurai emprunté ? J'ai déjà emprunté cent louis. J'ai pour les rembourser la ressource d'une *Histoire universelle*, entreprise de huit ans de travail, qui me rapportera environ 16 à 18,000 livres, mais à laquelle il faut que je renonce (j'y ai effectivement renoncé), si je continue à me mêler des affaires publiques. Cet objet abandonné, il ne me reste plus de ressource.

« Que vous dirai-je, Messieurs, le ministre pensait alors que le salut de Paris tenait au succès de mes opérations. La première crise était passée ; mais il s'en fallait beaucoup qu'on pût regarder le calme comme solidement établi : la convulsion de la famine paraissait le seul moyen d'ébranler les fondements de la Révolution. On se souvenait de la fermeté que j'avais opposée à l'intrigue et à l'audace dans l'affaire du Palais-Royal, lorsque j'avais l'honneur de présider la commune de Pa-